

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 7 avril

De l'an DEUX MILLE DIX-SEPT

A 20 H 30

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, 1^{er} Adjoint.

Présents : Bernard JOFFRAIN, Jean Daniel BONHOMME, Didier BOUGREL, Sylvain BOUGREL, Robert ROCHE, Joël FEYEREISEN, Richard CLEMENT, Jean-François FEUTRIEZ, Danièle GEORGES, Jean-Luc ARNOULT, Jean-Baptiste ROCHE

Absents excusés :

Secrétaire : Clément RICHARD

Objet de la délibération

1229 – ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L 2121-15 du CDG, il convient de désigner un secrétaire : Mme Danièle GEORGES est désignée pour assurer ces fonctions.

Appel des élus, sont présents :

GEORGES Danièle, BOUGREL Didier, BOUGREL Sylvain, CLEMENT Richard, ROCHE Robert, BONHOMME Jean Daniel, JOFFRAIN Bernard, FEUTRIEZ Jean-François, FEYEREISEN Joël, Jean-Luc ARNOULT, Jean-Baptiste ROCHE

Les élus sont déclarés installés dans leurs fonctions.

La présidence est assurée par Monsieur Robert ROCHE, doyen d'âge. Le président précise que le vote a lieu à scrutin secret et fait appel de candidature : Monsieur Bernard JOFFRAIN est candidat.

Il est procédé au vote, après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Bernard JOFFRAIN – 9 voix

M. Jean-Daniel BONHOMME – 1 voix

M. Didier BOUGREL – 1 voix

M. Bernard JOFFRAIN ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire

1230 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L2122-2, la création du nombre des adjoints est de la compétence du Conseil Municipal. Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints.

1231 – ELECTION DES ADJOINTS

PREMIER ADJOINT :

1^{er} tour

11 votants – suffrages exprimés : 11

Majorité : 6

Ont obtenu :

Mme GEORGES Danièle – 6 voix

M. Robert ROCHE – 5 voix

Mme GEORGES Danièle élue à la majorité absolue.

DEUXIEME ADJOINT :

1^{er} tour

11 votants – suffrages exprimés : 11

Majorité : 6

Ont obtenu :

M. BONHOMME Jean-Daniel – 11 voix

M. BONHOMME Jean-Daniel élu à la majorité absolue.

1232 – ELECTION DES DELEGUES AU GRAND LANGRES

En application de l'article L.273-11 du Code Electoral, les Conseillers Communautaires étant désignés automatiquement après élection du Maire et des Adjoints,

Le Conseiller communautaire titulaire est : Bernard JOFFRAIN, Maire

Le Conseiller communautaire suppléant est : Danièle GEORGES, 1^{er} Adjoint

1233 – NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE CONFÉVRON :

Titulaire : Robert ROCHE

Suppléant : Danièle GEORGES

1234 – NOMINATION DES DELEGUES SDED52

Titulaire : Jean-Daniel BONHOMME

1235 – NOMINATION DES DELEGUES AU S.I.A.L.C – SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT DU LAC DE CHARMES :

Titulaire : Bernard JOFFRAIN
Titulaire : Jean-Daniel BONHOMME

Suppléant : Jean-François FEUTRIEZ
Suppléant : Robert ROCHE

1236 – NOMINATION DES DELEGUES AU S.I.T.S DE ROLAMPONT – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE ROLAMPONT :

Titulaires : Jean-Baptiste ROCHE – Danièle GEORGES
Suppléants : Richard CLEMENT – Didier BOUGREL

1237 – NOMINATION DES DELEGUES AU SIVOM DE NEUILLY L'EVEQUE – SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE NEUILLY L'EVEQUE :

Titulaire : Richard CLEMENT Suppléant : Jean-Baptiste ROCHE
Titulaire : Sylvain BOUGREL Suppléant : Danièle GEORGES

1238 – NOMINATION DELEGUE AU SERVICE COMMUN

Titulaire : Bernard JOFFRAIN

1239 – NOMINATION DELEGUE CORRESPONDANT DEFENSE

Titulaire : Robert ROCHE

1240 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Sous la présidence de Bernard JOFFRAIN, élu Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités comme suit :

- M. Le Maire : indemnités de Maire à hauteur de 100 % des 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Les indemnités des adjoints sont fixées à hauteur de 40 % des 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil accepte à l'unanimité.

1241 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2017

-	Taxe habitation	15.27 %	→	9.19 %
-	Foncier bâti	9.65 %	→	2.83 %
-	Foncier non bâti	19.06 %	→	11.41 %

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 22 h 00.

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	